

Mode d'emploi pour votre raccordement au réseau d'électricité

Comment raccorder votre habitation
ou votre local professionnel

Puissance inférieure ou égale à 36 kVA
Dans les départements d'Outre-mer et en Corse



LA PRESTATION DE RACCORDEMENT : VUE D'ENSEMBLE	4/5
LE RÉPERTOIRE DES ACCUEILS RACCORDEMENT D'EDF DANS LES DOM ET EN CORSE	6/7
VOTRE DEMANDE DE RACCORDEMENT	8
LA PROPOSITION DE RACCORDEMENT D'EDF	9
LES TRAVAUX ET LA PRÉPARATION DE LA MISE EN SERVICE	10/15
BRANCHEMENT DE TYPE 1	
BRANCHEMENT DE TYPE 2	
BON À SAVOIR	16/17
LE DÉROULEMENT DE VOTRE RACCORDEMENT	18/19

Qu'est-ce qu'un raccordement ?

Le raccordement est une prestation technique réalisée en totalité ou partiellement par EDF : elle comporte systématiquement le branchement entre votre installation électrique intérieure et le réseau public de distribution, et nécessite parfois une extension du réseau pour permettre ce branchement.

QUI RÉALISE LE RACCORDEMENT ?

EDF ou l'autorité concédante est maître d'ouvrage, selon les zones, des travaux d'extension au réseau de distribution publique. EDF assure la réalisation des travaux de branchement. EDF peut confier les travaux de raccordement, réseau et branchement, à des entreprises qualifiées.

Les travaux sur votre installation électrique intérieure sont à réaliser par votre électricien conformément

à la norme NF C 15-100.

Votre installation électrique intérieure commence aux bornes de sortie du disjoncteur de branchement, en direction de votre installation électrique intérieure. Le disjoncteur de branchement et le compteur ne font pas partie de votre installation électrique intérieure.

POURQUOI LES DÉLAIS VARIENT-ILS ?

Les délais de raccordement varient selon la nature des travaux à réaliser. Ils sont plus longs si une extension du réseau public de distribution est nécessaire, c'est-à-dire un allongement ou un renforcement du réseau. Dès que vous obtenez votre autorisation d'urbanisme (en général un permis de construire), contactez-nous pour faire votre demande de raccordement.

Vous souhaitez vous raccorder au réseau de distribution d'électricité, ce mode d'emploi est fait pour vous. Il concerne tous les raccordements individuels.

L'accueil raccordement électricité de votre département (reportez-vous au répertoire en pages 6/7) répondra à vos questions et orientera votre demande pour d'autres situations telles que : division de votre logement, immeubles, branchement pour votre chantier.

Afin de réaliser ce raccordement dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de bien suivre les différentes étapes présentées dans ce mode d'emploi. Celui-ci vous aide aussi à préparer la mise en service de votre installation électrique.

Si vous prévoyez de faire construire une installation de production d'électricité (panneaux photovoltaïques, éoliennes), rendez-vous sur notre site Internet pour plus d'informations : www.sei.edf.com

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Que me facture EDF pour mon raccordement ?

Les frais de raccordement sont pris en partie en charge par le tarif d'acheminement de l'électricité. Pour la part non couverte par ce tarif, EDF vous facture une contribution. Celle-ci est calculée selon un barème approuvé par la Commission de Régulation de l'Énergie consultable sur le site www.sei.edf.com. Votre commune contribue le cas échéant aux travaux d'extension.

LA PRESTATION DE RACCORDEMENT : VUE D'ENSEMBLE



VOUS *

EDF

VOUS FOURNISSEZ À EDF :

le formulaire de raccordement complété avec les pièces jointes suivantes :

- votre puissance de raccordement (en kVA, monophasé ou triphasé)
- un plan masse
- un plan de situation (plan extrait du cadastre)
- une copie de l'Autorisation d'Urbanisme (AU)
- une ou plusieurs photos de votre projet, notamment des ouvrages électriques présents devant la construction ou sur le terrain (coffret de branchement, poteau électrique)
- un RIB

VOUS ADRESSEZ À EDF :

- votre acceptation signée de la proposition de raccordement
- le paiement demandé du devis
- l'attestation de bon achèvement des travaux à votre charge

VOUS ADRESSEZ À EDF :

- l'attestation CONSUEL de conformité de votre installation électrique

VOUS EFFECTUEZ :

- votre demande de mise en service à EDF

EDF prend en compte votre situation pour étudier votre demande de raccordement.

DÉLAI MAXIMUM :

10 jours ouvrés maximum après validation de votre dossier (dossier reçu complet), EDF vous informe du résultat de votre étude de raccordement, solution et propositions. Si besoin EDF vous contacte pour convenir d'un rendez-vous avec un technicien pour valider la solution technique et préciser la nature des travaux à effectuer.

EDF vous envoie la proposition de raccordement.

DÉLAI DE RÉALISATION :

6 semaines à 4 mois après accord et paiement. Ce délai dépend du temps nécessaire à l'obtention des autorisations administratives et de la nécessité éventuelle d'une extension de réseau.

EDF réalise les travaux.

DÉLAI MAXIMUM :

10 jours ouvrés maximum à réception des éléments demandés : l'attestation CONSUEL, l'attestation achèvement de travaux, la demande de mise en service.

EDF réalise la mise en service.

* Vous pouvez vous faire assister par une personne autorisée, ou choisir un mandataire qui effectuera les démarches en votre nom (voir page 16).

RÉPERTOIRE DES ACCUEILS RACCORDEMENT ÉLECTRICITÉ D'EDF DANS LES DOM ET EN CORSE



EDF MARTINIQUE

GRATC - Service raccordements

Immeuble Cascades - Place François-Mitterrand, BP 1103
97248 Fort-de-France Cedex

courriel : sei-martinique-raccordements@edf.fr

Tél : 0596 59 22 00

Fax : 0596 59 28 46



EDF ARCHIPEL GUADELOUPE

Agence Raccordement

Rue Euvremont-Gène, BP 453
97164 Pointe-à-Pitre Cedex

Route Colombe-Concordia

97150 Saint-Martin

Tél : 05 90 87 50 30

Fax : 05 90 87 85 31

Public

97133 Saint-Barthélemy

Tél : 05 90 29 80 81

Fax : 05 90 27 69 30



EDF ÎLE DE LA RÉUNION

8 avenue Georges-Brassens
CS 62009
97744 Saint-Denis Cedex 9
Tél : 02 62 42 81 60
Fax : 02 62 48 37 69

97 rue Archambaud-les-Casernes
97410 Saint-Pierre
Tél : 02 62 42 81 60
Fax : 02 62 35 46 08



EDF GUYANE

Guichet raccordement
Boulevard Jubelin, BP 6002
97306 Cayenne Cedex
Tél : 0594 39 64 18
Fax : 0594 39 64 06



EDF CORSE

Rue Marcel Paul
20407 Bastia
courriel : sei-corse-ard@edf.fr
Tél : 0810 20 12 34
Fax : 04 95 55 78 35

ÉTAPE 1

VOTRE DEMANDE DE RACCORDEMENT

IL S'AGIT DU DOSSIER QUE VOUS ADRESSEZ À EDF POUR DEMANDER UN RACCORDEMENT.

Il comprend un formulaire de demande à renseigner et à renvoyer accompagné des documents complémentaires requis : la liste de ces documents figure dans le formulaire de demande.

Si nécessaire, EDF prend contact avec vous pour clarifier certains points et assurer la validation définitive de votre demande.

C'est sur la base de cette demande et des informations transmises qu'EDF va réaliser son étude technique et chiffrer les travaux nécessaires.

Pour joindre EDF, consultez le répertoire des Accueils Raccordement Électricité (page précédente) et sélectionnez l'accueil de la région où se situe votre projet.

POUR REMPLIR VOTRE DEMANDE

Les documents nécessaires sont mentionnés sur le formulaire de demande de raccordement qui vous sera adressé par EDF, ou que vous pouvez télécharger sur www.sei.edf.com :

1 - La localisation de votre chantier et vos coordonnées : cela nous permet de vous identifier et de vous joindre en cas de besoin. Indiquer si possible le nom et les coordonnées de votre voisin le plus proche déjà raccordé au réseau EDF.

2 - La copie de votre autorisation d'urbanisme (en général un permis de construire) et son numéro, indispensables pour prendre en compte votre demande.

3 - La puissance de raccordement : c'est la puissance maximale que vous pourrez souscrire. EDF, votre électricien installateur, votre bureau d'études, votre architecte, votre constructeur de maison individuelle ou votre maître d'œuvre vous aideront à déterminer la puissance nécessaire et vous indiqueront si vos équipements électriques nécessitent une alimentation en triphasé.

4 - La confirmation que vous souhaitez prendre directement en charge la réalisation des travaux nécessaires sur votre propriété : aménagement d'une tranchée et d'un fourreau dans votre propriété, et réalisation de la liaison individuelle en partie domaine privé.

5 - Date souhaitée de mise en service

ÉTAPE 2

LA PROPOSITION DE RACCORDEMENT D'EDF

SUR LA BASE DE VOTRE DEMANDE DE RACCORDEMENT VALIDÉE, EDF VOUS ADRESSE UNE PROPOSITION DE RACCORDEMENT COMPRENANT :

- la description des travaux de raccordement, qui sont de la responsabilité d'EDF et le montant de la contribution qui vous est demandée directement ;
- l'échéancier prévisionnel de réalisation des travaux qui démarre à la date de votre acceptation et de votre règlement ;
- les coordonnées de votre interlocuteur pour le déroulement des travaux, l'accueil raccordement électricité reste toujours à votre disposition ;
- la description des travaux qui sont de votre responsabilité.



Cette proposition est valable six mois et doit être renvoyée signée et accompagnée du règlement demandé pour qu'EDF puisse débuter les travaux.

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

En combien de temps recevrai-je ma proposition de raccordement ?

Si le réseau existant peut délivrer la puissance que vous demandez, EDF vous adresse une proposition au maximum 10 jours ouvrés après validation de votre dossier. Si le réseau existant ne peut délivrer cette puissance, ou s'il doit être prolongé, une étude complémentaire est nécessaire. Un courrier adressé sous 10 jours vous en informe et vous indique le délai d'envoi de la proposition (6 semaines maximum).

Le cas échéant, EDF vous informe que votre dossier a été transmis au service de l'autorité concédante maître d'ouvrage des travaux.

ÉTAPE 3

LES TRAVAUX ET LA PRÉPARATION DE LA MISE EN SERVICE

La conception et la réalisation des ouvrages de branchement doivent être conformes à la norme NF C 14-100.

Il existe deux types de branchement, selon la distance entre le futur coffret de branchement situé à la limite de votre propriété et votre tableau de répartition.

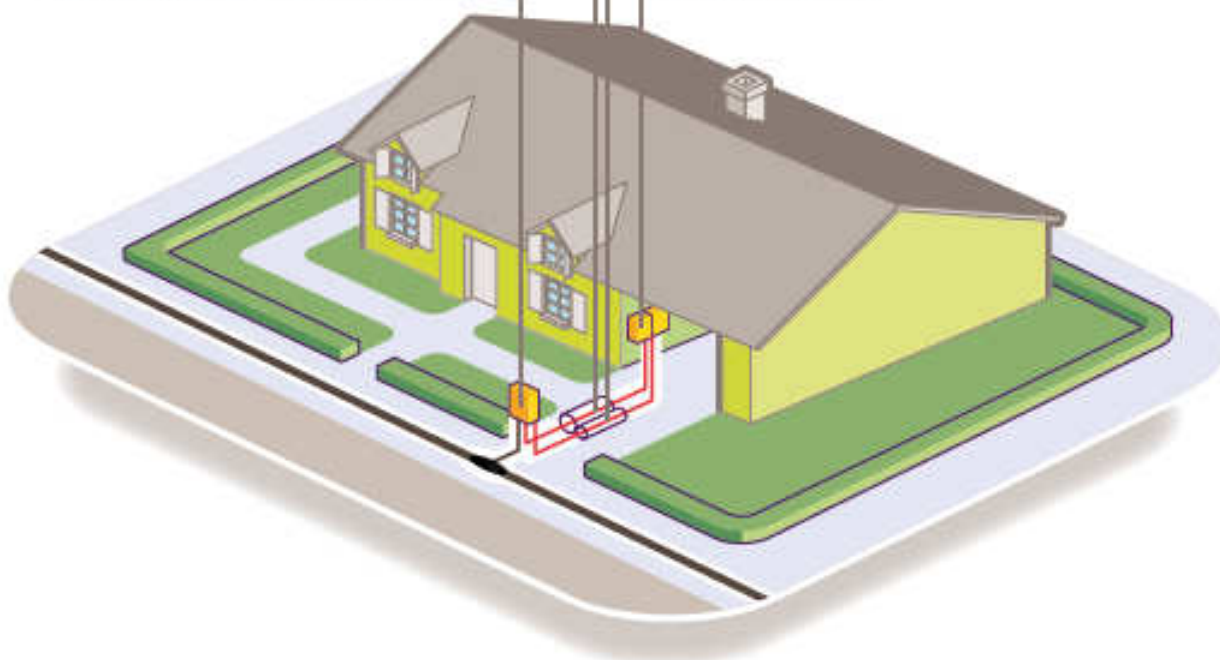
BRANCHEMENT DE TYPE 1

Le coffret de branchement est fourni par EDF et généralement posé par votre entreprise en limite de propriété. Votre compteur se trouve dans ce coffret.

Le câble de liaison ne fait pas partie de votre installation électrique intérieure

Fourreau et câble de liaison asservissement heures creuses et téléinformation client

Le disjoncteur est installé dans votre propriété

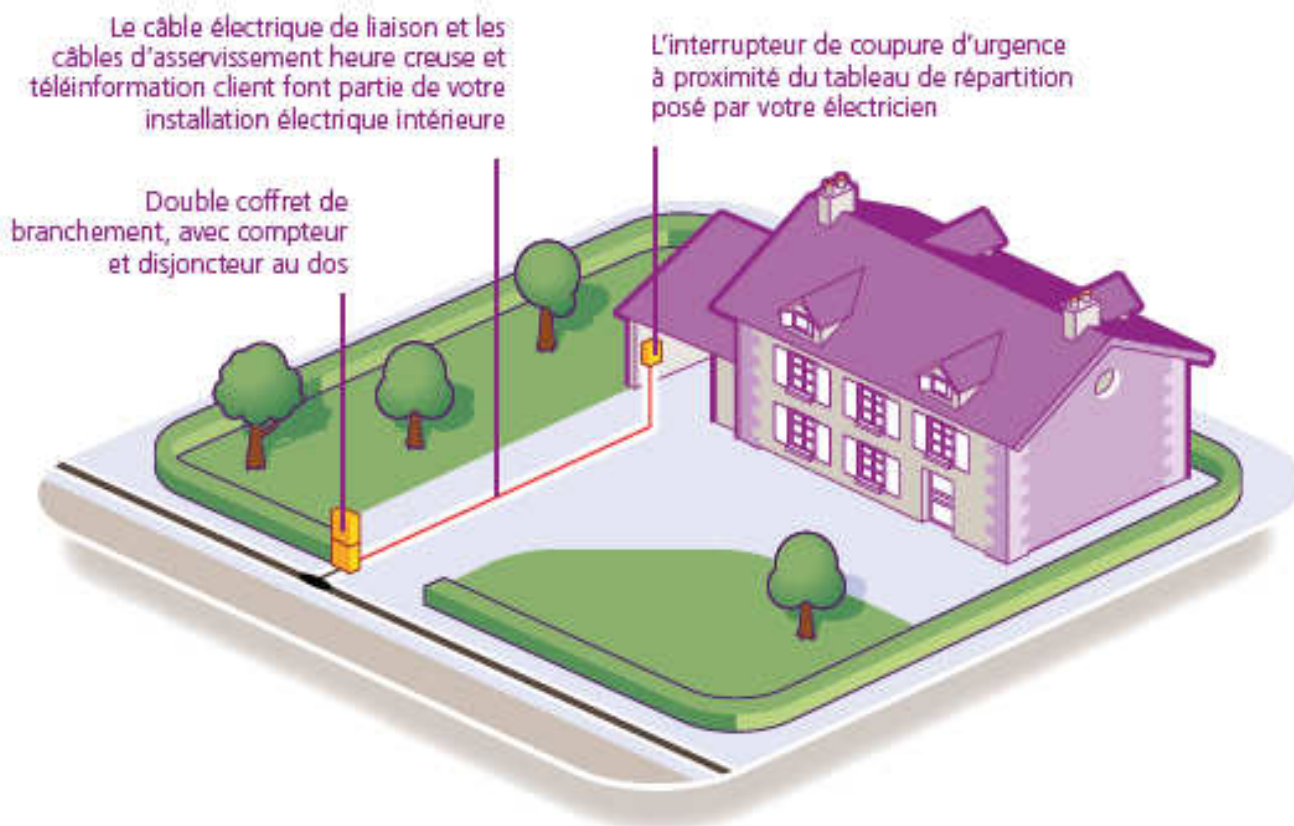


LORSQUE LA LONGUEUR DU CÂBLE DE BRANCHEMENT EN ZONE PRIVATIVE EST INFÉRIEURE À 30 MÈTRES

Le coffret de branchement est installé en limite du domaine public. Le câble électrique EDF est enterré sous fourreaux dans votre terrain. Le disjoncteur est installé sur le panneau de contrôle dans votre construction, à proximité de

votre tableau de répartition, lui-même situé dans votre Gaine Technique Logement (GTL). Le point de livraison est situé aux bornes de sortie se trouvant en aval du disjoncteur.

BRANCHEMENT DE TYPE 2



LORSQUE LA LONGUEUR DU CÂBLE DE BRANCHEMENT EN ZONE PRIVATIVE EST SUPÉRIEURE À 30 MÈTRES, OU POUR LE RESPECT DES CHUTES DE TENSION SUR LE BRANCHEMENT

En plus du coffret de branchement, un deuxième coffret comprenant le disjoncteur doit être installé au dos du coffret de branchement.

Le point de livraison est situé aux bornes de sortie se trouvant en aval du disjoncteur.

Reportez-vous page 15 pour le détail des travaux à réaliser.

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

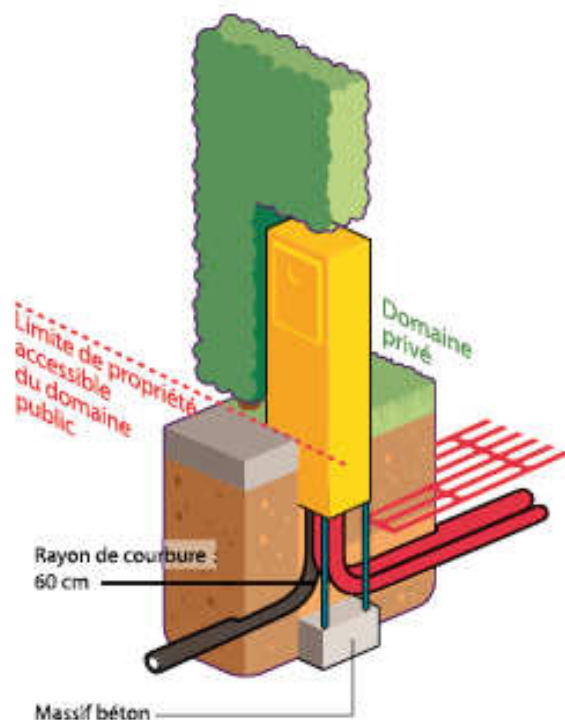
Pour les branchements de type 1, comment réaliser les travaux de terrassement (tranchée et fourreau) dans votre propriété ?

Au moment de votre demande de raccordement, si vous avez signalé votre décision de réaliser les travaux de terrassement et de construction de la dérivation individuelle en propriété privée, reportez-vous aux pages suivantes de ce mode d'emploi. Elles précisent les règles à respecter pour effectuer ces travaux. Le cas échéant, vérifiez auprès de votre constructeur que cette prestation est prise en charge dans le cadre de sa mission. Ces travaux sont indispensables pour raccorder votre habitation ou votre local professionnel.

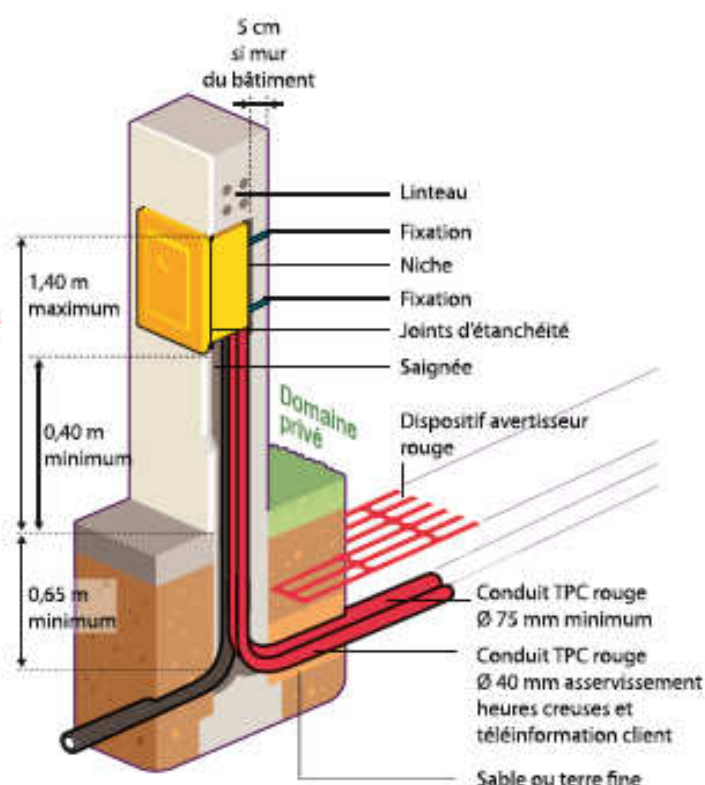
BRANCHEMENT DE TYPE 1

Détail des travaux EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC

Implantation du coffret de branchement en clôture de type haie



Implantation du coffret de branchement apposé sur un mur de la propriété



CE QU'EDF PEUT FAIRE

- Installer un coffret électrique de branchement sur socle, si votre limite de propriété est matérialisée par une clôture.
- S'il s'agit d'un mur existant, l'encastrement du coffret peut être réalisé par EDF à vos frais, si vous en faites la demande.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Au moment de votre demande de raccordement, matérialisez sur le plan de masse transmis avec votre demande les limites de propriété et les futures voies de circulation (portail, chemin...).

S'il s'agit d'une clôture

- Prévoir un espace libre d'au moins 1 cm tout autour du coffret de branchement sur socle ainsi qu'un accès libre à la face avant de cette borne.
- EDF conseille la pose d'une enveloppe préfabriquée (renseignement auprès d'EDF).
- Choisir un endroit où le coffret de branchement sur socle sera à l'abri des chocs.
- Le coffret de branchement sur socle ne doit pas être utilisé comme point de fixation de grillage ou de tout autre accessoire de clôture.
- Prévoir une aire de dégagement plane sans obstacle, d'au moins 70 cm sur 70 cm devant le coffret de branchement sur socle.

S'il s'agit d'un mur existant

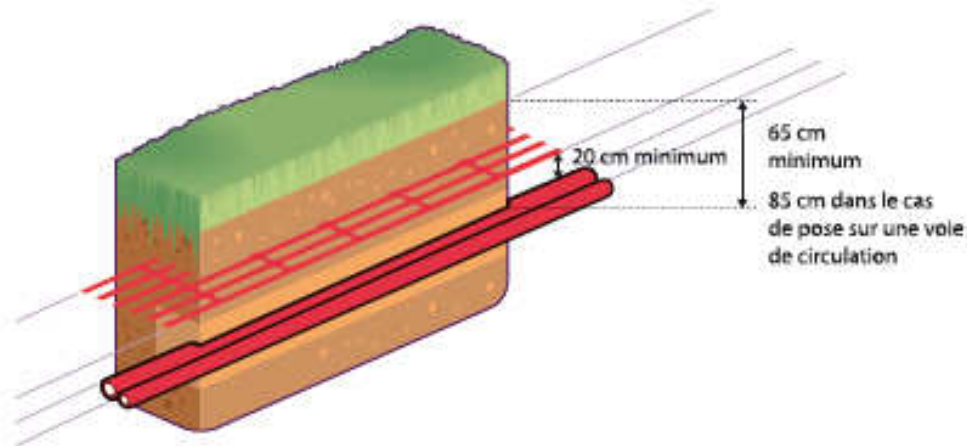
- Ce mur doit être solide, avec une paroi donnant sur le domaine public.
- Vous devez réaliser une niche de 50 cm de hauteur sur 37 cm de largeur avec une cavité de 20 cm pour permettre l'encastrement du coffret.
- Vous devez réaliser une saignée de 20 cm de largeur sur 10 cm de profondeur pour permettre

la pose des fourreaux entre le coffret et le sol.

- L'encastrement du coffret peut être réalisé par vos soins ou par EDF.
- Le coffret ne doit pas être utilisé comme coffrage, ni supporter un mur.
- Le coffret doit être fixé verticalement, à l'aide de vis uniquement aux endroits prévus ; il ne peut pas être percé ailleurs, ni collé.

LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT

Règle de pose des fourreaux dans votre propriété



OPTION 1

CE QU'EDF PEUT FAIRE

Approvisionner et faire passer un câble électrique à l'intérieur du fourreau et obturer ce fourreau à l'intérieur de l'habitation. Ce câble est fourni et posé par EDF.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Poser un fourreau de diamètre 75 mm dans une tranchée de 65 cm de profondeur minimum avec un grillage rouge posé à 20 cm au-dessus du fourreau.
- Ce fourreau doit arriver impérativement à l'aplomb de la Gaine Technique Logement (GTL) et ne doit pas traverser les parties sanitaires.

OPTION 2

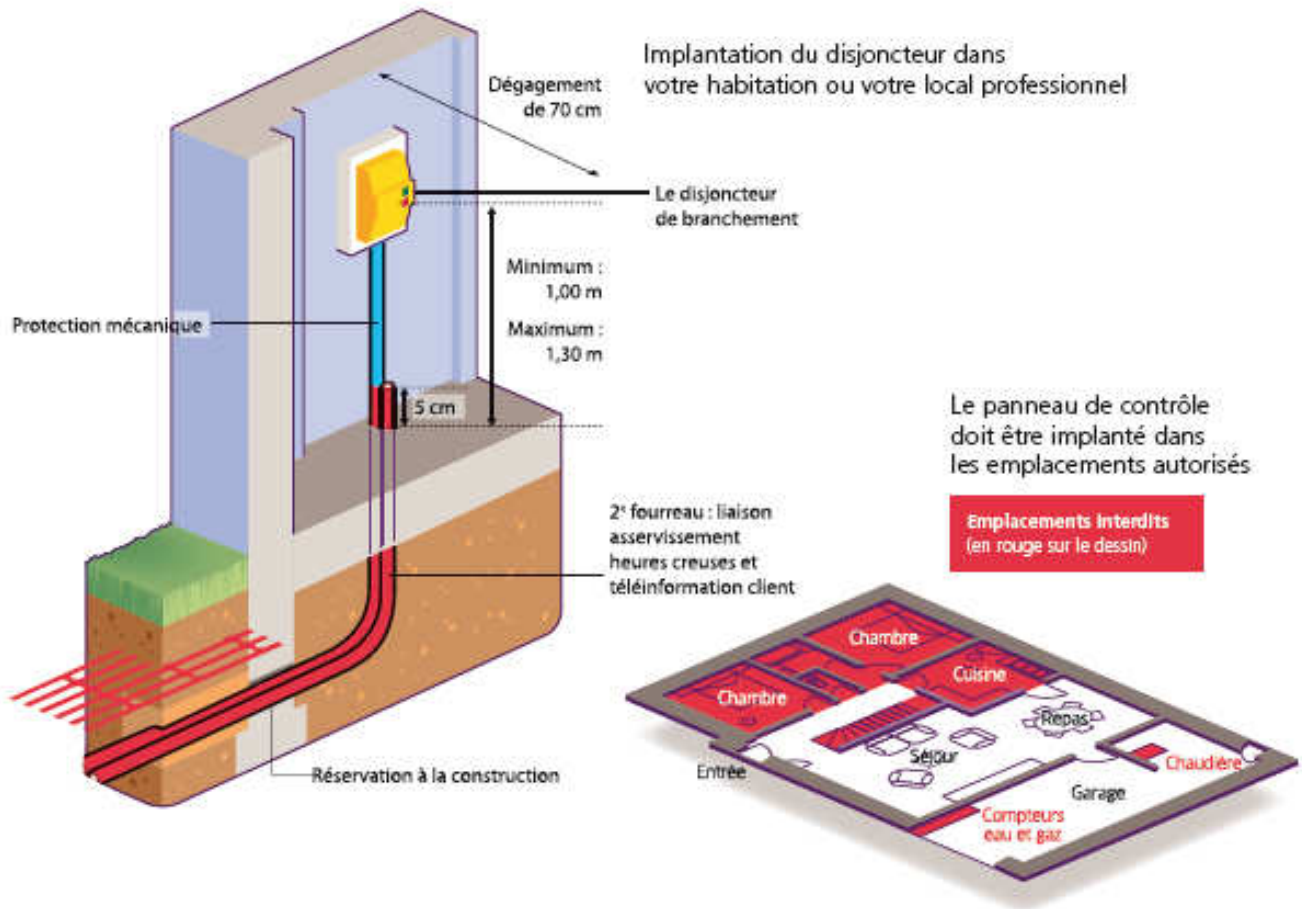
CE QU'EDF DOIT FAIRE

Réceptionner l'ouvrage et le mettre en service

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Poser un fourreau de diamètre 75 mm dans une tranchée de 65 cm de profondeur minimum avec un grillage rouge posé à 20 cm au-dessus du fourreau.
- Ce fourreau doit arriver impérativement à l'aplomb de la Gaine Technique Logement (GTL) et ne doit pas traverser les parties sanitaires.
- Approvisionner et faire passer un câble électrique conforme à la NF C 14-100 à l'intérieur du fourreau et obturer ce fourreau à l'intérieur de l'habitation. Ce câble est fourni et posé par votre installateur électricien.

DANS VOTRE HABITATION OU VOTRE LOCAL PROFESSIONNEL



OPTION 1 : liaison réalisée par EDF

CE QU'EDF PEUT FAIRE

1 - Installer à l'intérieur de votre habitat ou local professionnel, le disjoncteur sur le panneau de contrôle situé dans la Gaine Technique Logement (GTL).

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

2 - Vous devez prévoir avec votre électricien de disposer votre Gaine Technique Logement (GTL) dans un emplacement autorisé et compatible. Le disjoncteur client fourni et posé par EDF a sa place dans la GTL qui est prévue à cet effet. La GTL, le disjoncteur ne doit pas être installé dans la cuisine, la salle de bains, les WC, les placards, les chambres, l'escalier ou à proximité de la chaudière.

3 - Le disjoncteur doit être facilement accessible et son accès doit être maintenu dégagé.

4 - La paroi sur laquelle est fixée la GTL doit être incombustible et ne doit pas être exposée aux vibrations ; elle est constituée de préférence par un mur, ou, dans le cas d'une cloison, des dispositions doivent être prises pour en assurer sa rigidité.

OPTION 2 : liaison réalisée par votre électricien

CE QU'EDF PEUT FAIRE

Réception de l'ouvrage, pose des compteurs dans le coffret de branchement et mise en service.

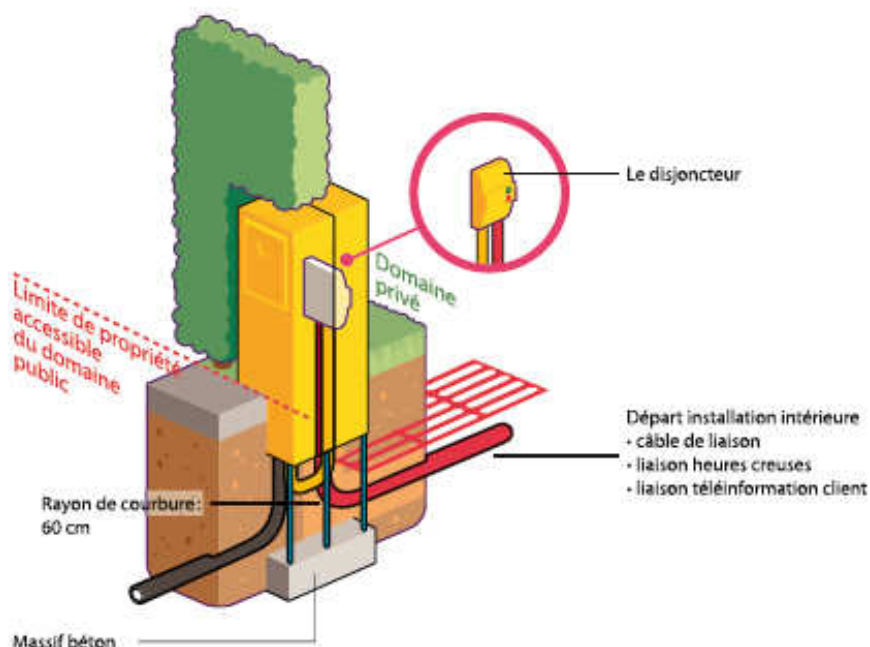
CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Suivre les étapes **1 – 2 – 3 – 4** de l'OPTION 1

Dans les options 1 et 2, le circuit d'asservissement heures creuses et téléinformation client sont fournis et posés par votre installateur et raccordé au compteur par EDF.

BRANCHEMENT DE TYPE 2

Détail des travaux EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC



CE QU'EDF PEUT FAIRE

- Installer deux coffrets. Le disjoncteur est situé dans le deuxième coffret au dos du coffret de branchement à l'intérieur de votre propriété.
- Si votre limite de propriété est matérialisée par une clôture, EDF fournit le coffret de branchement sur socle généralement posé par votre entreprise.
- S'il s'agit d'un mur existant, l'encastrement des coffrets peut être réalisé par EDF à vos frais, si vous en faites la demande.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Au moment de votre demande de raccordement, matérialisez sur le plan de masse transmis avec votre demande les limites de propriété et les futures voies de circulation.

S'il s'agit d'une clôture

- Choisir un endroit où le coffret de branchement sur socle sera à l'abri des chocs.

- Prévoir un espace libre d'au moins 1 cm tout autour du coffret de branchement sur socle ainsi qu'un accès libre en face avant.
- Prévoir une aire de dégagement plane sans obstacle, d'au moins 70 cm sur 70 cm devant les coffrets.
- Les coffrets ne doivent pas être utilisés comme coffrage, ni supporter un mur.

S'il s'agit d'un mur déjà existant,

reportez-vous aux explications page 13.

- Prévoir les travaux pour raccorder dans votre propriété votre installation électrique à l'interrupteur de coupure d'urgence que votre électricien doit installer dans votre habitation ou votre local professionnel.
- Prévoir la fourniture et la pose du câble de liaison entre le disjoncteur et votre tableau de répartition, ainsi que les liaisons heures creuses et téléinformation client. Ces liaisons font partie de votre installation électrique intérieure.

BON À SAVOIR

Vous faire assister ou représenter

- Un professionnel (architecte, installateur, bureau d'études...) peut, si vous l'autorisez, vous assister dans vos démarches et avoir accès aux informations concernant le déroulement de votre raccordement auprès d'EDF.
- Vous avez également la possibilité de mandater un professionnel pour effectuer en votre nom et pour votre compte les démarches et le suivi nécessaires auprès d'EDF.
- Les formulaires d'autorisation et de mandat sont disponibles sur demande auprès de votre accueil raccordement électricité.

La réalisation des travaux

- À la réception de votre paiement, EDF convient avec vous de la date de la réalisation des travaux.
- Lorsque les travaux de raccordement nécessitent une ouverture de la voirie publique, EDF se charge des demandes d'autorisations administratives. Les délais nécessaires pour obtenir ces autorisations sont pris en compte par EDF pour vous proposer la date de réalisation des travaux de raccordement.
- Les ouvrages de branchement doivent être conformes à la norme NF C 14-100.
- Si EDF a besoin d'accéder à l'intérieur de votre maison le jour du branchement, nous vous en informerons et prendrons rendez-vous avec vous.

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Qui effectue les travaux de raccordement ?

EDF ou l'autorité concédante est maître d'ouvrage des travaux de raccordement. EDF peut confier les travaux de raccordement à des entreprises prestataires qualifiées qui interviennent pour son compte.

Quel est le rôle de mon électricien ?

Son intervention se situe à l'intérieur de votre maison. Elle est complémentaire de celle d'EDF. Votre électricien est chargé de réaliser votre installation électrique intérieure et de s'assurer de sa conformité aux réglementations en vigueur (norme NF C 15-100). À ce titre, il doit vous délivrer une attestation de conformité, indispensable pour la mise en service. La prestation de votre électricien concerne également le circuit électrique qui traverse votre propriété, si votre branchement est de type 2, et suivant l'option choisie, éventuellement les travaux de dérivation individuelle en propriété privée.

Transmettre son attestation de conformité à EDF

- Pour effectuer la mise en service de votre raccordement, EDF aura impérativement besoin de votre attestation de conformité. Ce document certifie que votre installation électrique intérieure est conforme aux normes en vigueur (normes de sécurité électrique NF C 15-100).

- Cette attestation est établie par votre électricien puis vérifiée par le Comité national pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité (CONSUEL www.consuel.com), qui y appose son visa.

- Il existe deux modèles d'attestation, l'une pour les habitations, l'autre pour les locaux professionnels.

- Vous devez conserver un exemplaire et remettre l'original à EDF.

- Votre électricien peut aussi s'en charger, questionnez-le à ce sujet.

www.consuel.com

Transmettre l'attestation de fin de travaux client

- Lors de votre demande de raccordement vous avez opté pour prendre en charge une partie des travaux sur votre propriété, réalisation des tranchées, pose de fourreaux, réalisation de la dérivation individuelle...

Transmettre à EDF l'attestation indiquant le parfait achèvement de ces travaux réalisés par vos soins.



REPORTEZ ICI LES INFORMATIONS QUI VOUS SERONT UTILES TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHE

Coordonnées de votre accueil raccordement électricité

Numéro d'offre

(il est mentionné sur notre proposition de raccordement)

Numéro du Point de Livraison ou Espace de livraison

(il vous est demandé par votre fournisseur pour la mise en service)

Numéro de permis de construire

Notes

1 Vous prenez contact avec l'Accueil Raccordement Électricité d'EDF pour effectuer votre demande.

2 Vous préparez votre demande de raccordement : munissez-vous d'une copie de votre permis de construire avec plan masse et plan de situation, veillez à faire estimer votre puissance de raccordement et déterminez la date à laquelle vous souhaitez disposer de l'électricité. Complétez et adressez à l'accueil EDF votre formulaire de demande de raccordement avec toutes les informations demandées.

3 Vous recevez la proposition de raccordement d'EDF ; vous l'acceptez et la renvoyez signée à EDF avec le règlement demandé.
À noter : si avec l'acceptation de l'offre vous nous fournissez le certificat de CONSUEL, la mise en service de votre installation peut être faite en même temps que la réalisation du branchement.

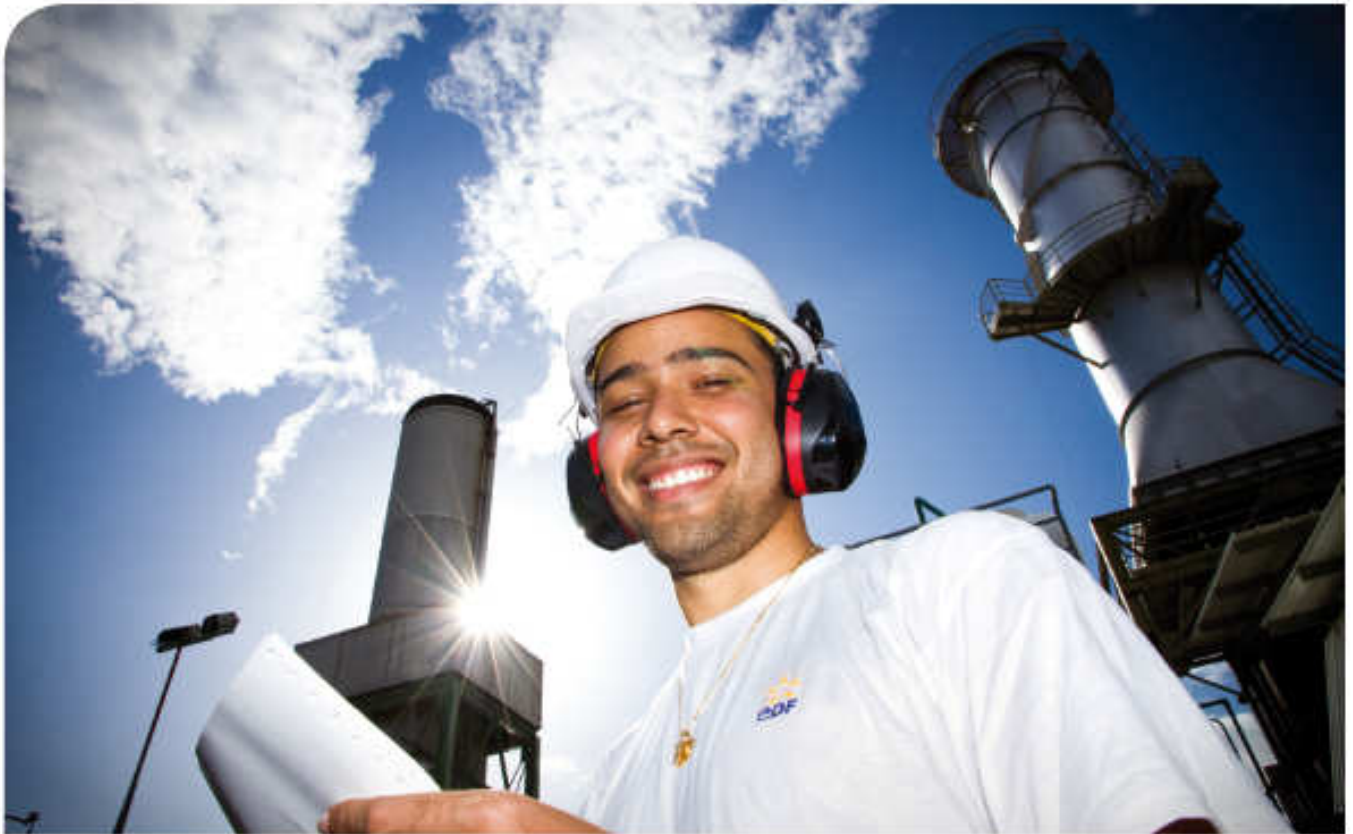
4 Vous faites les travaux qui sont de votre responsabilité. Vous nous confirmez le parfait achèvement.

5 EDF vous contacte pour la confirmation de votre règlement.
EDF ou son entreprise prestataire vous contacte pour la programmation des travaux.

6 Vous contactez EDF pour convenir d'une date de mise en service.

7 Votre électricien vous remet l'attestation de conformité de votre installation visée par CONSUEL. Vous l'adrez à EDF. Le cas échéant, vous réglez le solde de votre raccordement à EDF.

8 EDF précise si votre présence à la mise en service est nécessaire.



Édité par Communication SEI (EDF), juillet 2013.
Conception graphique et réalisation : Paragramme.
Crédits photos : Jody Amiet, Bruno Conty, Philippe
Marini, Jean-Christophe Lespagnol.



EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08 – France
Capital de 924 433 331 euros
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.com

Direction des systèmes énergétiques insulaires

Tour EDF PB6
20 place de la Défense
92050 Paris La Défense

www.sei.edf.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !